14ème TRAIL DE NOEL

de Montigny 76

15 décembre 2024

**2024 dossards**





**REGLEMENT**

**Article 1 : ORGANISATION** : Le Montigny-La Vaupalière Running Club (sigle MVRC), avec le précieux soutien des Mairies des communes traversées, organise le dimanche 15 décembre 2024 à MONTIGNY 76380, la 14ème édition du TRAIL DE NOEL, sous la forme d’un trail découverte de 10,5 km et d’un trail court de 23 km.

**Article 2 : DESCRIPTION** : deux courses sont au programme, elles sont disputées **sur un tour pour le 10,5 km et un pour le 23 km.**

- Epreuve de **23 km**, (dénivelé + 490m) ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non, des juniors aux masters. 924 DOSSARDS

- Epreuve de **10,5 km**, (dénivelé + 160 m) ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non, des cadets aux masters. 1100 DOSSARDS

**Article 3 : DEPART ET ARRIVEE** auront lieu devant l’église de Montigny.

**Départ du 23 km = 9h30**

 **Départ du 10,5 km = 10h30**

Le chronométrage sera effectué par la société  .

Toilettes et douches disponibles au stade de football à proximité.

**Article 4 : LES DOSSARDS (Préau de l’école du village à coté de la mairie 76380 MONTIGNY)**

**La remise des dossards se fera le samedi 14 décembre 2024 de 14h30 à 17h30 et le dimanche matin de 7H30 à 9h15 pour les participants du 23 km et de 8h30 à 10h15 pour les participants du 10,5 km.**

**Attention, le lieu de remise des dossards est à 500 mètres du départ.**

**Les coureurs pourront consulter le site d’inscription pour relever leur numéro de dossard dès le vendredi 13 décembre 2024**

*Tout engagement est personnel. Aucun transfert d’inscription n’est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L’organisateur décline toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.*

Il appartient à chaque coureur d’assurer correctement la fixation de son dossard en préservant les données techniques des puces électroniques qui ne doivent pas être pliées ni être transpercée ; **Le dossard doit être visible sur la poitrine du coureur ou devant avec porte dossard.**

**Article 5 : LES PARCOURS**

Ils seront identifiés par de la rubalise et des fléchages directionnels. Les principaux carrefours et intersections de route seront protégés par des signaleurs. Avant le départ, chaque concurrent devra avoir pris connaissance du parcours qui sera disponible sur le site de la course. L’organisation se réserve la possibilité de modifier les tracés dans le cas ou certaines circonstances risqueraient de mettre en danger la santé des concurrents.

Dans le cas de conditions météorologiques particulières ou sanitaires donc cas de force majeure, les droits d’inscription resteront acquis à l’organisateur ; Cependant, il sera étudié par le club un moyen de compensation qui restera à mettre en place.

### Article 6 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES et DROIT D’INSCRIPTION :

### - Inscription par internet sur le site [www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr) avec marche à suivre et paiement sécurisé en ligne

###   à compter du 14 octobre 2024 et clôture des inscriptions le mercredi 11 décembre 2024 à minuit ou dès la jauge atteinte.

### - Inscription individuelle par courrier possible ; Télécharger le bulletin sur le site du club ([www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr))

### - Inscriptions groupées réservées aux clubs ou groupes : au-delà de 10 inscrits, tarif préférentiel, télécharger le bulletin sur le site du club ([www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr)).

### - Les clubs pourront installer une tente sur un terrain prévu à cet effet et à proximité de la zone de départ.

### - Un laisser-passer leur sera fourni pour entrer avec un véhicule.

### La jauge des participants et les horaires de départ des deux distances peuvent évoluer en fonction des directives sanitaires du moment. Suivre les infos sur le site du club.

### Tarif d’inscription 10,5 ou 23 km = 16 €uros (frais d’inscription inclus)

### Article 7 : PRESENTATION OBLIGATOIRE D’UNE LICENCE FFA ou d’une ATTESTATION PPS.

### NOUS N’ACCEPTONS PLUS LES CERTIFICATS MEDICAUX

### SAUF pour les mineurs si le questionnaire de santé est positif.

### ⏺ Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur et ce,

###  dès la demande d’inscription par internet :

### ⏺ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass’ J’aime Courir »

###  délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres

###  licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

### ⏺ D’une ATTESTATION PPS, (Parcours de Prévention Santé) obtenue dans les trois mois précédents la date de la course

###  sur le site internet pps.athle.fr et dont le code devra être joint par téléchargement sur le site d’inscription.

###  L’attestation PPS est également obligatoire pour les athlètes étrangers, trois langues sont disponibles (Français, Anglais et

###  Espagnol) mais l’attestation est toujours produite en Français.

### ⏺Les non licenciés mineurs doivent, eux, toujours passer par la case d’un questionnaire spécifique (et la fourniture d’un

###  certificat médical, le cas échéant) + une autorisation parentale ou du représentant légal.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

**Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.**

**En cas de non-participation, le montant de l’inscription est définitivement acquis à l’organisateur, quel que soit le motif invoqué.**

**Article 8 : ASSURANCE** : chaque participant déclare pouvoir attester de sa couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation. Nous vous laissons le soin de contracter toute assurance complémentaire.

Le MVRC déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve mais se décharge de toute responsabilité en cas d’accident, de vol ou de dommages corporels.

**Article 9 : SERVICE MEDICAL** : Un médecin et une équipe de secouristes seront présents sur l’aire de départ/arrivée et interviendront sur le parcours en cas de besoin. Un service ambulance sera également disponible sur le site.

**Article 10 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES** :

Récompenses aux trois premiers scratchs de chaque course hommes et femmes.

Chaque participant recevra un lot souvenir.

Les résultats complets seront disponibles dès que possible sur les sites internet :

- [www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr)

- [www.cb2000.fr](http://www.cb2000.fr)

- www.normandiecourseapied.com

**Article 11 : RAVITAILLEMENT** : conformément à l’esprit trail, chaque concurrent doit assurer en course son alimentation liquide et solide. Toutefois, l’organisation proposera un ravitaillement léger sur le parcours long (23 km).

**Article 12 : L’ETHIQUE** : chaque participant au Trail de Noël s’engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. La liste n’est pas limitative et toute transgression à l’esprit trail sera sanctionnée de mise hors course.

**Président du club organisateur : Laurent LEBOURG**

**Directeur de course et de la sécurité : Jean-Luc LEFEBVRE**

**Référent course 10,5 km François LANGLOIS** **montignylavaupaliererc@gmail.com** **06.70.56.42.12**

**Référent course 23 km Alain FORTIN** **montignylavaupaliererc@gmail.com** **06.75.28.53.68**

**Référentes remise des dossards Brigitte BOULEUX, Charlène GLACET**

**Référent chargé des suiveurs Charles OROSEMANE**

**Référents techniques : Franck TALLEUR, Jacques LAMY, Bertrand BRINDEL**

**Directeur médical : Docteur Virginie BERARD**

**Organisme de premier secours : Association Sauvetage et Secourisme de la Région d’Elbeuf (Idem ambulance).**

[*www.montignyrunningclub.fr*](http://www.montignyrunningclub.fr)*/* [*www.montignyrunningclub.fr*](http://www.montignyrunningclub.fr) */* [*www.montignyrunningclub.fr*](http://www.montignyrunningclub.fr)

Trail de noël 2024 dossards